

SABBAT

Leçon 5

Loi et Liberté

"Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu: c'est pourquoi l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné d'observer le jour du repos" **Deutéronome 5: 15**

INTRODUCTION

Des milliers de documents découverts par les archéologues dans les dernières décennies montrent comment s'établissaient les accords juridiques entre individus et entre nations au temps des patriarches et au cours de l'histoire d'Israël. George E. Mendenhall, dans son étude sur la loi et les alliances en Israël et dans l'ancien Proche Orient, décrit comment les traités de souveraineté ont été conclus. Ce type de traité était un pacte (ou alliance) formel entre un gouvernement souverain et ses vassaux. Dans le préambule du traité, le roi s'identifie en révélant son titre, ses attributs et le territoire sur lequel il règne. Puis, il mentionnait ses actes de bienveillance envers le vassal. Les faveurs concédées généraient une attente de future obéissance et loyauté de la part du vassal en réponses au faveur reçues dans le passé. Le document incluait aussi une série de stipulations sur les relations entre le roi et son vassal.

Le vassal était censé honorer le roi et celui-ci devait le défendre en cas de guerre. Le vassal devait aussi comparaître devant le roi une fois par an et ne pouvait former une alliance avec aucune autre nation, ni parler en mal du roi ou agir de manière suspecte. En plus de payer un tribut, le vassal devait lire publiquement le traité pour se rappeler ses obligations. Les dieux des deux parties étaient invoqués comme témoin et ainsi l'alliance devenait une obligation religieuse. On croyait que la violation d'une quelconque clause du pacte amenait le châtement des dieux. De même, être fidèle à l'alliance amenait la bénédiction et l'infidélité à ce pacte généraient malédiction et calamités.

Avec cette toile de fond, nous pouvons mieux comprendre le contexte de l'alliance que Dieu a établi avec Israël dans le désert du Sinaï. En comparant les documents archéologiques avec le matériel biblique, nous notons de fortes similitudes, mais aussi des

différences significatives. Dans cette étude, nous allons étudier le pacte du Sinaï et découvrir la relation entre la loi et la grâce.

1. *Dans quel contexte Dieu proclama-t-il les dix commandements et les a donné à Israël ? Exode 19: 4 à 6*

De manière notable, l'alliance de Dieu avec Israël possède une structure parallèle avec les coutumes de cette époque. Avant de proclamer les dix commandements (le décalogue), Dieu mentionne ce qu'il fait en faveur des Israélites en Égypte et la façon dont il les a conduits à lui. Dans le préambule du décalogue, Dieu affirme: "*Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude.*" (Exode 20: 2) Ainsi, Dieu établit son identité et la raison pour laquelle Israël lui obéit. Pourquoi cette grande intervention de Dieu pour libérer Israël de l'esclavage d'Égypte et les guider vers le pays de Canaan ? La raison est simple: Dieu s'est souvenu de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob (Exode 2: 23 et 24). Pour l'auteur du Pentateuque, c'est-à-dire Moïse, l'alliance de Dieu avec Abraham continue avec l'alliance du Sinaï. Alors que le Nouveau Testament parle de deux alliances, une ancienne et une nouvelle (Romains 4: 11), il est correcte d'affirmer que l'ancienne alliance consiste en des promesses et la nouvelle alliance est la confirmation de ses promesses.



Il est clair cependant qu'il existe une seule alliance, connue comme l'*alliance perpétuelle* (Genèse 17: 7, Genèse 9: 16) ou *alliance éternelle* (Hébreux 13: 20). Elle est appelée *alliance éternelle* parce qu'avant de créer l'humanité à son image et à sa ressemblance, Dieu l'avait déjà établi.

L'apôtre Pierre déclare que nous avons été rachetés non "par de l'argent ou de l'or, [...], mais par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache, prédestiné avant la fondation du monde,..." (1 Pierre 1: 18 à 20, voir aussi Apocalypse 13: 8). L'auteur de l'épître aux Hébreux désigne le sang versé à la croix comme "le sang d'une alliance éternelle" (Hébreux 13: 20).

En conséquence, il existe une seule alliance, connue dans la Bible comme l'*alliance éternelle*. Cette alliance a été réaffirmé plusieurs fois tout au long de l'histoire d'Israël et a été confirmé dans le Nouveau Testament avec la première venue du Messie.

2. Quelle fut la réponse du peuple d'Israël dans le désert du Sinaï ? Exode 19: 8

Nous avons vu que l'alliance de Dieu avec Israël a une certaine ressemblance avec les anciens traités de souveraineté. Mais elle contient aussi des différences significatives. Alors que les rois de l'antiquité étaient décrits dans les traités comme de grands bienfaiteurs, la réalité était bien différente. Les rois puissants gouvernaient par la force de la conquête et imposaient de lourds impôts aux peuples conquis. Les éloges qu'ils recevaient étaient principalement de la propagande politique pour les peuples dominés.

Dans le cas de l'alliance de Dieu avec Israël, les antécédents historiques et les stipulations étaient très différentes. Quand Dieu libéra les Israélites de l'esclavage d'Égypte, il restaura leur liberté, leur estime de soi et leur dignité. Il ne s'agissait pas simplement de propagande. Dieu les avait retiré de la maison de servitude (Exode 13: 3 et 14, Exode 20: 2) pour leur propre bénéfice. A ce propos, il est crucial de comprendre que les 10 commandements ne sont pas le prix que nous devons payer pour les bénéfices reçus. Le décalogue intègre plutôt des qualités qui sauvent la vie et la liberté.



Par conséquent, c'est une erreur d'interpréter les commandements comme équivalents aux conditions que nous rencontrons dans les traités de souveraineté antique. Dans ces traités, la concession de faveurs créait l'obligation d'exprimer la gratitude. Les personnes devaient montrer de la gratitude en obéissant aux conditions du traité, même si ces conditions n'étaient ni justes ni bonnes. A l'inverse, dans le pacte que Dieu a établi avec les Israélites, les conditions étaient une extension des bénédictions que Dieu leur avait octroyé quand il les a libérés. Les commandements sont donc des bénédictions. Ainsi, autant la liberté que les dix commandements devraient se comprendre comme un cadeau de Dieu. Cependant, Dieu attendait une réponse du peuple d'Israël. Comme *royaume de prêtres* et *nation sainte*, Israël pouvait participer aux bénédictions; si seulement elle acceptait les obligations. Dieu espérait d'eux la même confiance, la même obéissance et les mêmes dispositions qu'Abraham (Genèse 15: 5 et 6). Quand Moïse a réuni le peuple et leur exposa ce que Dieu leur avait demandé, ils répondirent d'une voix: "Nous ferons ce que l'Éternel a dit." (Exode 19: 8)

3. En donnant la loi au Sinaï, Dieu enseignait-il à Israël un moyen de salut complètement différent de celui qu'il présenta à Abraham lorsqu'il le déclara juste pour avoir cru à la promesse divine ? ? Exode 6: 2 à 5. Comparez avec Genèse 15: 5 et 6.

L'alliance que Dieu passa avec Moïse et le peuple d'Israël au Sinaï est une continuité de l'alliance de grâce réalisée avec Abraham. En réalité, il existe un seul pacte qui possède plusieurs développements dans lesquels Dieu renouvelle ses promesses et révèle plus de détails sur le plan du salut.

Ainsi, le théologien Hans K. Larondelle soutient que le pacte sinaïque ne fut pas une innovation, mais une

confirmation d'une relation qui existait déjà. Près de 430 ans après la promesse faite à Abraham, quand les Israélites souffraient une cruelle oppression en Egypte, "*Dieu entendit leurs gémissements, et se souvint de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob.*" (Exode 2: 24) Cependant, bien que l'alliance du Sinaï était une continuation de l'alliance de la grâce avec Abraham, Paul est bien clair quand il déclare que la loi de Moïse ne peut invalider, annuler ou abroger l'alliance de la promesse faite à Abraham. (Galates 3: 17) Quand Abraham a cru dans la promesse divine qu'il aurait un fils et que par sa descendance, c'est-à-dire le Messie, toutes les familles de la terre seraient bénies, la foi d'Abraham est devenue un exemple chrétien de foi pour toutes les époques. Abraham ne fut pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi dans le Messie promis. C'est en ce sens que Paul présente la foi d'Abraham comme modèle de foi essentiel pour atteindre le salut (Romains 4: 3, 9 et 22, Galates 3: 6, Jacques 2: 23). De cette manière, la loi et la grâce ne sont pas antagonistes, parce que la loi a été donnée au peuple de l'alliance dans un contexte où le peuple avait déjà été racheté de l'esclavage par la grâce de Dieu (Exode 20: 2)

4. Qui protégea les Israélites durant l'exode ? Exode 12: 13

L'intensité graduelle des dix plaies démontre la grande patience de Dieu, "*ne voulant pas qu'aucun périsse, mais voulant que tous arrivent à la repentance.*" (2 Pierre 3: 9). Dieu veut enseigner aussi bien aux Israélites qu'Egyptiens qu'il n'y a pas de Dieu aussi puissant que Jéhovah sur toute la terre (Exode 9: 14 à 16). A leur tour, les plaies ne font que démontrer l'opposition de Pharaon jusqu'à ce que Dieu dise à Moïse: "*Je ferai venir encore une plaie sur Pharaon et sur l'Egypte. Après cela, il vous laissera partir d'ici.*" (Exode 11: 1) Ce qui était en jeu était la mort du premier-né de Pharaon ou la mort du premier-né de Dieu (c'est-à-dire Israël Exode 4: 22 et 23). Dieu avait prédit que la dixième plaie affecterait tous les premiers-nés (Exode 11: 5).

Dieu instruisit donc les Israélites dans la préparation de la Pâque. Ils devaient apposer sur les linteaux de leur porte le sang d'un agneau d'un an



irréprochable qui servira de signe de protection face à l'ange du jugement: "*Le sang vous servira de signe sur les maisons où vous serez; je verrai le sang, et je passerai par-dessus vous, et il n'y aura point de plaie qui vous détruise, quand je frapperai le pays d'Égypte.*" (Exode 12: 13) Notez que la grâce divine à la Pâque a précédé la remise de la loi sur le Mont Sinaï. Ce n'était pas la loi, mais l'agneau pascal qui fournissait la propitiation qui protégeait Israël des saints jugements de Dieu. Seule l'application du sang peut protéger du jugement de Dieu. C'était donc le sang de l'alliance éternelle (Hébreux 13: 20) qui couvraient les Israélites. Ils furent sauvés par la grâce avant de recevoir la loi au Sinaï.

5. Quelles sont les caractéristiques du quatrième commandement qui démontre leur statut de sceau de la loi ? Exode 20: 8 à 11

Comme les traités de souveraineté de l'antiquité au Proche Orient, Dieu aussi identifie son nom, son titre et les contours de son royaume dans le quatrième commandement:

- **Nom:** L'Eternel ton Dieu.
- **Titre du législateur:** Créateur, parce qu'en six jours Dieu a créé.
- **Contour de son royaume:** les cieux et la terre, la mer et tout ce qui y est contenu.

Le quatrième commandement est le seul des dix commandements dans lequel nous trouvons le nom et le titre du législateur. C'est le seul commandement qui montre qui est l'autorité qui a promulgué la loi. Il contient donc le sceau de Dieu, établie dans sa loi comme preuve de son authenticité et de sa validité. Dieu a mis le quatrième commandement au centre du décalogue et affirme: "*Vous ne manquerez pas d'observer mes sabbats, car ce sera entre moi et vous, et parmi vos descendants, un signe auquel on connaîtra que je suis l'Éternel qui*

vous sanctifie." (Exode 31: 13) Nous avons déjà mentionné que les dix commandements ont été donnés dans un contexte d'alliance, et cela incluait un appel et une mission. Considérant que le sabbat implique un appel saint, les personnes sont mis à part pour connaître Dieu et faire que Dieu soit connu. Dans ce sens, la signification du sabbat se fonde principalement sur la fidélité de Dieu et dans l'intention d'inclure les autres dans cette même expérience. Cela signifie que la dimension du septième jour transcende un quelconque centralisme ethnique ou nationaliste, parce que la sainteté du sabbat est plus ancienne qu'Israël et implique toute l'humanité.

6. En accord avec Genèse 2: 2 et 3, Exode 20: 8 à 11, 31:13 et Deutéronome 5: 15, à quelles réalités le sabbat renvoie-t-il ?

Dans le paradis, le sabbat est présenté comme un monument commémoratif de la création. D'après le quatrième commandement, la raison de l'observation du sabbat se fonde sur le repos de Dieu à la fin de son œuvre créatrice. Après le péché, dans le livre de l'Exode, le sabbat prend un sens plus large. En plus d'être le mémorial de la création, il est mis aussi en lien avec le thème de la rédemption. Les dix commandements sont introduits ainsi: "*Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude.*" (Exode 20: 2) Le sabbat reçoit le statut de signe du Dieu qui sanctifie. Sanctifier signifie séparer pour un objectif sacré. Dieu appelle les Israélites et leur dit: "*Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Égypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle et amenés vers moi. Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. Voilà les paroles que tu diras aux enfants d'Israël.*" (Exode 19: 4 à 6) Par le moyen de la communion avec Dieu, Israël serait sanctifié et qualifié pour accomplir sa noble mission de témoigner du Dieu unique et véritable aux autres nations. Quand le quatrième commandement est répété dans le Deutéronome, il est à nouveau connecté au thème de la rédemption: "*Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait*

sortir à main forte et à bras étendu: c'est pourquoi l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné d'observer le jour du repos." (Deutéronome 5: 15) Ainsi donc, le sabbat renvoie aux réalités de la création et de la rédemption en Jésus.

7. Pourquoi dans Genèse 2: 2 à 3 le septième jour apparaît en mode informatif et dans Exode 20: 8 à 11 en mode impératif ?

Dans le cadre de l'éducation des enfants, beaucoup posent la question suivante: qu'est-ce qui a le plus d'influence dans l'éducation: les paroles ou l'exemple des parents ? Il est clair que tant les paroles que l'exemple sont importants. Ils sont complémentaires. Mais la parole ne sert à rien si elle n'est pas accompagnée d'un exemple. L'incohérence est l'un des plus grands obstacles dans l'éducation. Dans le contexte de la création, Dieu donne l'exemple et l'être humain; créé à son image et à sa ressemblance, commence à l'imiter de la même manière qu'un enfant imite ses parents. Si, le reste du livre de la Genèse garde apparemment le silence sur l'observation du sabbat, cela ne remet pas en question sa validité. Simplement, il n'était pas nécessaire de renforcer une ordonnance qui demeurerait vivante et pleine de vigueur (Genèse 26: 5).

Quand le sabbat réapparaît dans le livre de l'Exode, c'est dans un contexte bien différent. Les Israélites avaient été mis en esclavage depuis longtemps en Égypte, et avaient perdu la liberté d'adorer le septième jour, c'est-à-dire qu'il ne pouvait observer le sabbat. Ainsi, tous les textes du livre de l'Exode en relation avec le sabbat se situent à ce moment critique de l'existence d'Israël. Le sabbat réapparaît quand Dieu restaure la liberté et la dignité du peuple et leur donne le repos. L'impératif "*souviens-toi du jour du sabbat*" suggère au moins deux choses:

- Le sabbat n'était pas quelque chose de nouveau pour les Israélites.
- L'impératif est plus risqué parce qu'il a moins de force que l'indicatif.

Selon les grammairiens, l'indicatif et l'impératif sont deux modes verbaux. Le mode indicatif indique la certitude, la réalité, quelque chose qui effectivement arrive. Dans la phrase suivante *L'enfant parle*, le verbe

est à l'indicatif parce qu'effectivement le fait est là. L'enfant est en train de parler. Par contre, la phrase, *Parle!* est un impératif parce qu'il exprime un ordre, mais l'ordre ne garantit pas que l'enfant va effectivement parler. Par contre, les commandements, aussi autoritaires soient-ils, ne font de l'impératif rien de plus qu'une action potentielle. Ainsi le mode indicatif dans la Genèse (*et il se reposa le septième jour*) démontre la réalité de la validité du sabbat pour tout être humain. Dans le quatrième commandement, où nous trouvons le mode impératif (*Souviens du jour du repos pour le sanctifier*), la force du commandement réside en ce que Dieu se reposa de son travail durant la semaine de la création.

CONCLUSION

Si la Bible mentionne l'ancienne et la nouvelle alliance, il n'existe en réalité qu'une alliance dénommée alliance éternelle. L'amour de Dieu et sa grâce sont le fondement de l'alliance. C'est par sa grâce que Dieu libéra les Israélites de l'esclavage. Ainsi, la liberté et les commandements doivent être considérés comme un don de Dieu. De même qu'il libéra ses enfants d'Egypte, Dieu nous enseigne aussi et nous qualifie aujourd'hui pour vivre dans l'amour et l'obéissance.

MA DECISION

Je sais que les dix commandements constituent la volonté de Dieu pour ma vie et mon bonheur. Je comprends que rien n'est justifié par les œuvres de la loi et que nous sommes uniquement sauvés par la grâce par le moyen de la foi en Jésus. Je désire donc jouir d'une communion plus intime et plus profonde avec Dieu à travers l'observation fidèle du quatrième commandement.

() Oui () Non